

## Procès Verbal De Reception Par Corps D'etat

Maitre d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Entreprise titulaire du marché : \_\_\_\_\_

Objet du marché : \_\_\_\_\_

Réception de l'ouvrage en date du : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Réception avec réserve ou

Réception sans réserve

En cas de réception avec réserve, nous donner ci-dessous ou par annexe les motifs (ou réserves) :

---

---

---

---

---

---

---

---

\*Une date unique de réception commune à l'ensemble des marchés devra être retenue. Le maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, ainsi que les divers intervenants sont tenus de parapher le PV de réception.

En application de l'article 1792-6 du code civil, les intervenants demeurent tenus de la garantie de parfait achèvement pendant l'année qui suit la présente réception.

Celle-ci constitue également le point de départ de la garantie de bon fonctionnement prévue par l'article 1792-3 du code civil et de la responsabilité civile décennale des constructeurs définie aux articles 1792, 1792-2 et 1792-4-1 du code civil.

Signature (Maitre d'ouvrage):

Signature (Maitre d'oeuvre):

Signature (Intervenant):

